



FIN DU TRANSFERT OBLIGATOIRE DE LA COMPÉTENCE COMMUNALE « EAU ET ASSAINISSEMENT » AUX INTERCOMMUNALITÉS EN 2026

Mercredi 9 octobre, à l'occasion de la séance hebdomadaire de questions d'actualité au Sénat, le Premier Ministre Michel Barnier a fait une annonce que bon nombre d'entre vous espéraient depuis plusieurs années : l'engagement qu'il n'y ait pas de transfert obligatoire de la compétence communale « eau et assainissement » aux intercommunalités en 2026.

Pour rappel, la loi nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) adoptée en 2015 a modifié la répartition des compétences entre les différentes collectivités locales, avec pour objectif de renforcer le rôle des EPCI.

Initialement, la loi prévoyait le transfert obligatoire de ces compétences au 1er janvier 2020, mais le Sénat était parvenu à repousser l'échéance initiale au 1er janvier 2026. L'annonce récente du Premier Ministre fait suite à de nombreuses contestations face à une échéance qui se rapprochait dangereusement et qui menaçait les budgets locaux.

Cette décision signifie donc que les communes qui n'ont pas encore effectué ce transfert, pourront conserver la gestion de ces services si elles le souhaitent.

Je tiens à saluer cette avancée, qui témoigne d'une écoute pragmatique du nouveau Gouvernement envers les élus locaux.

C'était une demande forte défendue par le Sénat, et particulièrement par le groupe les Républicains s'agissant de la nécessité de conserver les compétences eau et assainissement au niveau des communes quand elles le jugent utile.

Le risque d'une augmentation de la facture pour les usagers, l'affaiblissement du lien entre le maire et ses administrés, la nécessité de maintenir une fine connaissance des réseaux existants sont autant d'arguments qui plaident parfois en faveur d'une gestion différenciée des compétences eau et assainissement. Cela est encore plus vrai en territoire de montagne où les réalités géographiques et les périmètres intercommunaux ne répondent pas toujours aux bassins hydrographiques.

La décision de conserver ou non les compétences « eau » et « assainissement » doit ainsi rester du ressort des élus locaux du territoire en fonction de leurs moyens de gestion et d'expertise mais aussi de leur connaissance des impacts concrets à court et à long termes de l'approvisionnement et de la qualité de la ressource en eau.

Par ailleurs, des discussions se poursuivent sur d'autres aspects de la décentralisation et des finances publiques. Le gouvernement maintient la nécessité d'un partenariat étroit avec les collectivités pour répondre aux défis budgétaires que nous devons affronter ensemble.

Soyez assurés de mon engagement à vos côtés pour défendre les intérêts de nos communes et préserver leur autonomie dans la gestion des services publics de proximité.

NOUVELLE VICTOIRE POUR LE DÉSENCLAVEMENT DU CHABLAIS !

Vieux d'une vingtaine d'années, le projet de liaison autoroutière entre les communes de Machilly et de Thonon bénéficie d'un soutien très large des élus locaux et des acteurs économiques.



Après avoir été mûri à travers de nombreuses étapes de concertation et de validation, l'Autorité de régulation des transports a rendu un avis favorable en juillet dernier. Le 23 septembre, j'avais alors saisi le Premier Ministre sur la nécessité de s'occuper de ce dossier dans les meilleurs délais afin de lever les derniers obstacles administratifs en signant le décret d'attribution de la concession à Eiffage avec les Ministères concernés.

Aussi, je suis très heureuse que l'appel que j'ai lancé au Gouvernement ait été entendu avec la signature du décret d'attribution de la concession !

Une nouvelle étape décisive annoncée lors du 91ème congrès de l'Association des Maires de Haute-Savoie le 11 octobre dernier par Antoine Armand, ministre de l'économie, que je remercie pour son soutien ainsi qu'au Premier Ministre Michel Barnier et à la ministre Catherine Vautrin Pennaforte.

Retrouvez mon communiqué de presse [au lien suivant](#).

**SYLVIANE NOËL
SÉNATRICE DE
LA HAUTE-SAVOIE**



EST RECONDUITE
COMME

**RAPPORTEURE
POUR AVIS DES
CRÉDITS DE LA
MISSION ÉCONOMIE**

DU

**PROJET DE LOI DE
FINANCES
2025**



RETOUR SUR MES INTERVENTIONS AU SÉNAT

J'OBTIENS ENFIN DU GOUVERNEMENT DES AVANCÉES SIGNIFICATIVES S'AGISSANT DU MODE DE CALCUL DU DPE DES LOGEMENTS CHAUFFÉS À L'ÉLECTRICITÉ !

Comme vous le savez, la crise du logement est une réalité préoccupante qui touche très largement notre département. Si les causes de cette crise sont nombreuses, la multiplication des normes contraignantes comme le diagnostic de performance énergétique (DPE), tel qu'il est calculé aujourd'hui, n'arrange en rien les choses.

En effet, le DPE applique un coefficient de conversion de 2,3 aux logements chauffés à l'électricité, ce qui multiplie artificiellement leur consommation énergétique. Ainsi, ces logements, souvent bien isolés et peu émetteurs de CO2 grâce à une électricité issue à 90 % d'une production française décarbonée, se retrouvent classés parmi les « passoires énergétiques ».



Paradoxalement, les logements chauffés au gaz ou au fuel, qui émettent bien plus de CO2, obtiennent une meilleure note. Dans notre département, plus de 50 % des habitations utilisent ce mode de chauffage. Concrètement, cela signifie que plus de 160 000 logements en Haute-Savoie sont aujourd'hui classés en E, F ou G.

À l'échelle nationale, cela représente 8,5 millions de logements, menacés d'exclusion du marché locatif ou de dévalorisation, en raison d'un critère artificiel et non justifié sur le plan scientifique, technique ou climatique.

Alors que la loi "Climat et Résilience" prévoit l'interdiction de louer les logements classés G dès 2025 et ceux classés F dès 2028, cette injustice menace de nombreux propriétaires, accentuant la crise du logement et de l'immobilier que nous traversons.

Face à cette situation, j'ai déposé il y a un an une proposition de loi visant à abaisser ce coefficient de conversion à 1, afin de mieux refléter la réalité de la consommation des logements chauffés à l'électricité et de mettre fin à ce non-sens écologique et économique.

A l'occasion du début de l'examen de la proposition de loi visant à la programmation et à la simplification dans le secteur économique de l'énergie au Sénat, j'ai pu interpeller le Gouvernement et réclamer qu'il se saisisse urgemment de cette disposition de nature réglementaire.

Je suis heureuse de vous informer que la Ministre chargée de l'Energie a entendu ma demande et a amorcé un travail en lien avec la Ministre de la Transition écologique, afin de réviser ce coefficient comme vous pourrez le constater en visionnant la vidéo de mon intervention [au lien suivant](#).

Alors qu'une telle évolution était encore balayée d'un revers de main par l'ancien Gouvernement, je me réjouis de cette nouvelle et tenais à vous en informer personnellement, car ce sujet concerne directement les habitants de notre département, et potentiellement de nombreuses communes que vous administrez.

Je resterai particulièrement vigilante sur la suite de cette démarche pour m'assurer que les logements chauffés à l'électricité ne soient plus injustement pénalisés et que ce contre sens écologique prenne fin.

Retrouvez l'intégralité de mon communiqué de presse sur ce sujet [au lien suivant](#).

GESTION DU LOUP, UNE NOUVELLE VICTOIRE !

Après l'adoption par le Sénat en 2020 de ma proposition de résolution européenne visant à modifier le classement dont bénéficie le loup au sein de la Convention de Berne (accès à cette proposition [au lien suivant](#)), c'est un nouveau pas décisif qui a été franchi par les instances européennes dans la même lignée.

Face à la hausse très forte des cas de prédation et à l'accroissement important du nombre de loups en France (doublement en 5 ans), le comité des représentants permanents de l'Union Européenne s'est prononcé en faveur de ce déclassement, ouvrant la voie à des mesures de gestion et de régulation de l'espèce plus souples. Il en va de la survie de notre pastoralisme !

Il ne s'agit là que d'une première étape : la proposition doit être maintenant approuvée par la majorité des Etats parties prenantes à la Convention de Berne.

Je compte sur notre ministre de l'agriculture, Annie Genevard, très sensible à cette problématique, pour convaincre ses collègues européens.



UNIS AVEC MES COLLÈGUES PARLEMENTAIRES POUR OBTENIR DES RENFORTS POUR LA SÉCURITÉ DE L'AGGLOMÉRATION ANNEMASSIENNE

Alors que le Premier ministre, Michel Barnier, a annoncé dans son discours de politique générale la création de nouvelles brigades de gendarmerie, j'ai souhaité l'alerter, ainsi que le Ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau, sur la situation d'Annemasse Agglo qui demeure toujours dans l'attente de la création de la brigade de Cranves-Sales. Territoire frontalier, connaissant une forte progression démographique et particulièrement dynamique, la création de cette nouvelle brigade est parfaitement justifiée dans ce secteur.

Merci à mes collègues Virginie Duby-Muller, Loïc Hervé, Cyril Pellevat, Christelle Petex et Anne-Cécile Violland de s'être associés à ma démarche.

Retrouvez l'intégralité de notre communiqué de presse [au lien suivant](#).



VISITE DU SÉNAT PAR LES JEUNES D'ANNEMASSE ET D'ANNECY

Grand plaisir d'avoir accueilli au Sénat, aux côtés de mes collègues sénateurs Cyril Pellevat et Loïc Hervé, le Conseil Municipal des Enfants d'Annemasse et les jeunes du service animation adolescent d'Annecy. Les deux groupes ont pu également assister aux questions d'actualité.



Me contacter



Permanence Parlementaire - 16, place de l'Hôtel de Ville - 74 800 La Roche-sur-Foron

Téléphone: 04.50.25.18.10 - s.noel@senat.fr - www.sylvianoel.fr - www.senat.fr

#SÉNATRICE SUR LE TERRAIN, À VOTRE ÉCOUTE!

EN BREF !

• 91ème congrès de l'Association des Maires de Haute-Savoie où j'ai été heureuse d'avoir pu rencontrer de très nombreux élus du département, toujours fidèles à ce grand rendez-vous annuel, organisé avec brio par les formidables équipes de l'ADM74, sous la direction du Président, Nicolas Rubin.



• Parcours mémoriel en hommage à Jacques Lespès, Sous-préfet de Bonneville, résistant, mort pour la France, au cimetière de Loverchy à Annecy où il est inhumé, puis à Eteaux où une stèle en sa mémoire a été dévoilée et enfin à la Sous-préfecture de Bonneville.



• Inauguration du nouveau Centre d'Incendie et de Secours de Cruseilles, attendu depuis longtemps qui permettra aux pompiers de bénéficier de conditions d'exercice largement améliorées alors que les anciens locaux, datant des années 1970, n'étaient plus adaptés aux exigences actuelles.



• Octobre Rose à Groisy où de nombreuses activités étaient proposées afin de récolter des fonds en faveur d'un meilleur dépistage du cancer du sein.

• Marignier est ville ambassadrice du don d'organes. Bravo à toute l'équipe municipale pour leur engagement !



• 50ème anniversaire de l'antenne Météo France de Chamonix-Mont-Blanc : menacée plusieurs fois de délocalisation au profit d'un centre situé à Grenoble, c'est une réelle satisfaction d'avoir pu garder cette antenne au cœur des Alpes, comme j'ai eu l'occasion de le défendre à plusieurs reprises, au Sénat ou auprès des ministères.



AUX CÔTÉS DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES DE LA FILIÈRE MÉCANICIENNE, FOURNISSEUR DU SECTEUR AUTOMOBILE

Le 2 octobre dernier, à l'occasion de son audition par la Commission des Affaires économiques, j'ai pu interroger Luc Châtel, président de la PFA - Plateforme automobile, sur les difficultés des entreprises industrielles de la filière mécanique, fournisseur du secteur automobile, actuellement au cœur d'injonctions contradictoires :

- décarboner leurs activités alors que les utilisateurs finaux et consommateurs n'en perçoivent pas la valeur, et ne veulent pas en payer le prix,
- changer leur modèle d'affaires quand leurs clients n'ont pas d'attente dans ce domaine,
- produire des sous-ensembles décarbonés qui finissent dans de gros SUV électriques, ce qui est assez contre-productif quant à la recherche de décarbonation des transports !

Face à une concurrence très féroce de la Chine sur ces sujets, j'ai souhaité savoir comment la plateforme automobile accompagne les mécaniciens dans cette mutation et va continuer à aider l'ensemble des acteurs de l'écosystème automobile français du rang 1 au rang 3 ou 4 à capter des relais de croissance.

Retrouvez la vidéo de mon intervention et la réponse du Président [au lien suivant](#).

A LA RÉGION

• La Région soutient ses communes et ses associations!

J'ai représenté le Président, Fabrice Pannekoucke, pour la réception de plusieurs équipements sportifs ayant bénéficié du soutien de la Région : le pumtrack de Marcellaz-en-Faucigny, la rénovation des terrains de tennis de Publier et la remise d'un minibus au Club des Sports d'Amphion-Publier.



• Inauguration de la Fête de la science à la Turbine à Cran-Gevrier

J'ai eu le plaisir de représenter le président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes Fabrice Pannekoucke à cette Fête qui se veut être un pont entre le public et les acteurs de la science : chercheurs, techniciens, passionnés... Le but est de familiariser le public avec les sciences pour mieux comprendre son environnement.



• Pose de la première pierre de l'école de musique de Passy qui a bénéficié du soutien du Département de la Haute-Savoie et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

• Visite de l'entreprise Bugnon à Publier qui a bénéficié du pack relocalisation

Depuis les années 1990, l'ETS Bugnon produit des tubes en plastique souples destinés à la grande consommation. Le « Pack Relocalisation » a permis à cette société d'investir pour proposer des tubes de matière biosourcées (carton et PE végétal) et développer leur offre de produits extrudés en permettant la production d'emballages écoconçus.

L'ensemble de ces investissements ouvrira la voie à une vague d'embauche d'environ 13 personnes à temps plein et l'accès à de nouveaux marchés.



• Adoption de mesures importantes lors de la dernière commission permanente

Lors de cette commission, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a réaffirmé sa volonté de conditionner l'octroi des aides individuelles régionales à l'absence de comportement incivique des demandeurs. Malgré un contexte budgétaire national grave, notre Région maintiendra son cap de bonne gestion en 2025 ! Nous n'augmenterons ni les impôts ni notre endettement grâce à des dépenses maîtrisées. Nous continuerons à investir pour préparer l'avenir. Nous avons d'ailleurs adopté 4 axes importants de notre stratégie régionale des mobilités avec le souci de répondre aux spécificités de tous nos territoires. Depuis 2016, le cap fixé par Laurent Wauquiez est clair : investir massivement pour des transports décarbonés et améliorer les transports du quotidien.



Me contacter



Permanence Parlementaire - 16, place de l'Hôtel de Ville - 74 800 La Roche-sur-Foron

Téléphone: 04.50.25.18.10 - s.noel@senat.fr - www.sylvianoel.fr - www.senat.fr